
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 4 juillet 2018 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
Mme Dominique Marthet, Chef de division ressources financières et matérielles
M. Alain Dufresne, Directeur des travaux publics
Mme Madame Maryse Bouchard, Chef de division culture
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Martine Dubuc, commandante du poste 12 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 38, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1190, rue Drummond : Aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 320, rue Notre-Dame Est : Aucune intervention
- 176, rue Sainte-Catherine Est : Intervention
- lot 1 565 498 – Situé au nord de la rue Ontario, entre les rues Plessis et Panet : Aucune intervention
- 1172-1188, rue Sherbrooke Ouest : Aucune intervention

CA18 240382

10.04 - Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2018

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2018 en ajoutant les points suivants :

40.20.1 : Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (CA-24-011), le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires et aux amendes et abrogeant le Règlement sur les peines liées à certaines infractions (CA-24-033) – Avis de motion;

40.20.2 : Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (CA-24-011), le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires et aux amendes et abrogeant le Règlement sur les peines liées à certaines infractions (CA-24-033) – 1^{er} projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - CA18 240383

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Philips Chu
- Préservation des espaces verts de St-Bridget

Monsieur Yvan Gélinas
- Vignettes pour résidants :
- Modifications de bâtiment sans permis

Monsieur Mel Squires
- Bruits de Lamborghini sur McGill
- Intervention de la Ville pour accélérer la séquence de passage du dossier à la cour

Monsieur Guy Rivard
- Vitesse excessive sur McGill
- Bruit excessif du camionnage sur McGill

Monsieur Michel Lapointe
- Vitesse excessive sur McGill
- Vieux-Montréal – Santé publique

Madame Amélie Côté
- Préservation des arbres et des espaces verts futur site HEC et Fabrique St-Patrick

Monsieur Mathieu Pépin
- Contraventions de stationnement

Madame Annick Koller
- Sécurisation corridor scolaire De Lorimier

Monsieur David Powell
- Projet de logements abordables dans Sainte-Marie

Monsieur Karim Kammah
- Gestion de la peinture au niveau municipal et provincial
- Recul des lignes d'arrêt, zone d'emportierage

Monsieur Michel Lamoureux
- Réaménagement du Vieux-Port - Quai de l'Horloge

Madame Émilie Nesseler
- Sécurisation corridor scolaire De Lorimier / De Rouen

Monsieur Fergus Keyes
- Préservation des espaces verts de St-Bridget

Monsieur Normand Thibodeau
- Ilôts de chaleur

Monsieur Robert Hajaly
- Création d'un parc sur De Maisonneuve entre St-Marc et St-Mathieu et aménagement d'une piscine extérieure dans Peter-McGill

Madame Claire Adamson
- 99 999 St-Marc qui a reçu un permis en surhauteur

CA18 240384

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- Aucune question

CA18 240385

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 juin 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07
1185237041

CA18 240386

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 juin 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08
1185237036

CA18 240387

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09
1185237042

CA18 240388

Approuver les catégories de reconnaissance obtenues par sept organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les catégories de reconnaissance de sept organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposés une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, et ce, jusqu'au 18 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

12.01
1184951007

CA18 240389

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

CA18 240390

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour le développement du projet de communauté soignante et accorder une contribution totale de 50 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour le développement du projet de communauté soignante;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

1185179006

CA18 240391

Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2018, avec 3 organismes, dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs », et accorder à même le budget de fonctionnement des contributions totalisant 14 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec différents organismes, se terminant le 30 septembre 2018, dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 9 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 4 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 1 500 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 14 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02
1180173006

CA18 240392

Accorder un contrat de 417 359,25 \$, d'une durée d'un an, à Tech Vac environnement inc. pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 417 359,25 \$ (appel d'offres public 18-16771 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 417 359,25 \$ pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 18-16771 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 417 359,25 \$ à Tech Vac environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, soit au prix total de 417 359,25 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.03

1186937006

CA18 240393

Approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec Cirque Hors Piste et accorder une contribution de 5 000 \$ pour l'événement « Hors Piste »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec Cirque Hors Piste pour la réalisation de l'événement « Hors Piste »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04
1183405004

CA18 240394

Approuver la convention, se terminant le 14 juin 2019, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour le programme « activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution de 12 800 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 14 juin 2019, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour le programme « activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 800 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05
1184105008

CA18 240395

Approuver la convention avec Fierté Montréal dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2018) » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 30 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec l'organisme Fierté Montréal dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2018) »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
1186673018

CA18 240396

Modifier la convention avec Axor Experts conseils inc. afin d'augmenter la valeur du contrat de services professionnels de 7 920 \$ et ainsi majorer le contrat de 124 391,45 \$ à 133 497,47 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240459 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé un contrat de 124 391,45 \$ à Axor Experts-Conseils pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires);

Attendu que des modifications aux plans et devis doivent être apportées :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 920 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, dans le cadre du contrat accordé à Axor Experts conseils inc., en majorant ainsi la dépense maximale de 124 391,45 \$ à 133 497,47 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07
1176140004

CA18 240397

Approuver la convention avec MU dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018, volet II » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 11 029 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec MU dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018, volet II »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 11 029 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08
1186673019

CA18 240398

Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures et l'aménagement de surface du prolongement de la rue Alexandre-De-Sève, entre le boulevard René-Lévesque Est et la rue Viger Est, entre la Société en commandite la Nouvelle Maison et la Ville de Montréal pour le projet de la nouvelle maison Radio-Canada et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures et l'aménagement de surface du prolongement de la rue Alexandre-De-Sève, entre le boulevard René-Lévesque Est et la rue Viger, entre la Société en commandite la Nouvelle Maison et la Ville de Montréal pour le projet de la nouvelle Maison Radio-Canada;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.09
1186140002

CA18 240399

Approuver la convention avec la Télévision communautaire Frontenac et accorder une contribution de 3 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Télévision communautaire Frontenac dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 3 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1186673024

CA18 240400

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

CA18 240401

Accorder un contrat de 272 794,86 \$, pour une période de 2 ans, à 2439-3584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour toilettes urbaines et autoriser une dépense maximale de 272 794,86 \$ - (appel d'offres public VMP-18-016 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 272 794,86 \$ pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour toilettes urbaines (appel d'offres VMP-18-016 – 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 2439-3584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 2 ans, soit au prix total de 272 794,86 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11
1185876003

CA18 240402

Approuver la convention avec Les Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation de leur plan d'action 2018-2019 et accorder une contribution de 35 000 \$, à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2018)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Les Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation de leur plan d'action 2018-2019 dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2018);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12
1186673022

CA18 240403

Autoriser une affectation de surplus de 750 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2018-2020 phases I, II et III » et accorder une contribution annuelle de 250 000 \$ pour la réalisation de chacune de ces phases

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du projet « Décorations hivernales 2018-2020 phases I, II et III » ;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 250 000 \$;

D'imputer cette dépense totale de 750 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13
1180318021

CA18 240404

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Le Musée McCord Stewart et accorder une contribution de 15 000 \$ pour une exposition en plein air sur l'avenue McGill College

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Le Musée McCord Stewart pour une exposition en plein air sur l'avenue McGill College;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'affecter un montant de 15 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14
1186673025

CA18 240405

Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention de services professionnels avec Les 7 Doigts de la main au montant maximal de 57 497,50 \$ pour la conception, la réalisation et la présentation de prestations circassiennes dans le cadre de l'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention de services professionnels avec Les 7 Doigts de la main pour la conception, la réalisation et la présentation de prestations circassiennes dans le cadre de l'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest;

D'affecter un montant total de 57 497,50 \$, taxes incluses, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15
1186673020

CA18 240406

Accorder un contrat de 999 868,59 \$, d'une durée trois ans, à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 999 868,59 \$ (appel d'offres public 18-16662 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 999 868,59 \$ pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 18-16662 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 999 868,59 \$, à 9363-9888 Québec inc., (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, soit au prix total de 999 868,59 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16
1186937007

CA18 240407

Accorder un contrat de 1 188 180,39 \$ à Ventec inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Guy / Paxton et autoriser une dépense maximale de 1 455 998,43 \$ (appel d'offres public VMP-18-015 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 1 455 998,43 \$ pour les travaux d'aménagement du parc Guy / Paxton (appel d'offres public VMP-18-015 – 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 1 188 180,39 \$ à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 1 188 180,39 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1186143002

CA18 240408

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 830 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 500 \$ à Tradau inc;
- 500 \$ au Collectif de la Résidence Ste-Marie;
- 330 \$ à l'Institut du Nouveau Monde;
- 1 000 \$ à Logis Phare;
- 1 000 \$ au Groupe Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes;
- 500 \$ aux Jardins communautaires Faubourgs St-Laurent;
- 3 000 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;

D'imputer cette dépense totale de 7 830 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18
1180619006

CA18 240409

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 30.01 à 30.08.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

CA18 240410

Modifier la résolution CA14 240424 afin de retourner au compte de surplus de l'arrondissement le montant de 486 000,00 \$ affecté initialement pour financer la portion de travaux sur l'avenue Goulet de la rue Ontario à la rue Cartier, conformément aux interventions financières inscrites au dossier

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA14 240424 adoptée à sa séance du 8 juillet 2014, autorisé une dépense de 486 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour financer la portion de travaux sur la rue Goulet, de la rue Ontario à la rue Cartier;

Attendu que les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA14 240424 et de retourner un montant de 486 000 \$ non utilisé au compte de surplus de l'arrondissement;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01
CTA1146140003

CA18 240411

Approuver le don de mobiliers à l'organisme Habitat pour l'humanité / ReStore, dans le cadre du déménagement de la section Voirie propre de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver le don de mobiliers à l'organisme Habitat pour l'humanité / ReStore, dans le cadre du déménagement de la section Voirie propre de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02
1185382009

CA18 240412

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.03
1185237043

CA18 240413

Autoriser une affectation de surplus de 900 000 \$, pour les années 2019, 2020 et 2021, à partir des surplus pour l'entretien du Quartier des spectacles

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une affectation de surplus de 900 000 \$, pour les années 2019, 2020 et 2021, pour l'entretien du Quartier des spectacles;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04
1180141008

CA18 240414

Autoriser une affectation de surplus de 2 708 454 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté pour les années 2018-2019-2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une affectation de surplus de 2 708 454 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté pour les années 2018-2019-2020;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05
1185382007

CA18 240415

Autoriser une affectation de surplus annuelle de 1 200 000 \$, pour les années 2019 à 2021, afin de compenser l'impact de la réforme du financement des arrondissements

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une affectation annuelle de 1 200 000 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021 provenant des surplus de l'arrondissement pour compenser l'impact de la réforme du financement des arrondissements;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06
1180141009

CA18 240416

Accepter l'offre du conseil de la Ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du conseil de la ville d'offrir au conseil d'arrondissement la fourniture de services 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine ainsi que les jours fériés.

Adoptée à l'unanimité.

30.07
1182840003

CA18 240417

Réserver une somme de 1 650 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie qui sera répartie sur les années 2019, 2020 et 2021 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réserver une somme de 1 650 000 \$ pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public;

De répartir cette somme sur les années 2019, 2020 et 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08
1184206001

CA18 240418

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

CA18 240419

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant le prolongement de la voie réservée aux autobus - taxi sur le boulevard René Lévesque Est, du côté nord, entre les rues De Lorimier et Berri

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 213 permettant le prolongement de la voie réservée aux autobus – taxi sur le boulevard René-Lévesque Est, du côté nord, entre les rues De Lorimier et Berri.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
1185914005

CA18 240420

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 4^e partie, B)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 4^e partie B) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 577 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 209 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 526 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 129 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 121 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1187209008

CA18 240421

Adopter une résolution autorisant l'usage restaurant pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 juin 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, l'usage commercial « restaurant » dans une partie du bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par CGA architectes inc., datés de février 2018, et estampillés ainsi qu'annotés par l'arrondissement le 28 mai 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) bonifier le couvert végétal de la cour;
 - b) prohiber l'utilisation de peinture sur les murs extérieurs et le sol;
 - c) soumettre le projet d'aménagement des cours à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) opter pour des matériaux sobres et durables pour l'aménagement de la cour;
 - ii) favoriser un mobilier qui s'harmonise à l'échelle piétonne du site;
 - iii) assurer une bonne cohabitation des zones piétonnes et véhiculaires.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1186255004
pp 373

CA18 240422

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 3 361 087 actuellement au 2395-2397, rue Bercy , et en tréfonds d'une partie du lot 3 361 107 (ruelle) et d'une partie du lot 3 361 015 (emprise de la rue Bercy), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 juin 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 21 juin 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment à être situé sur le lot 3 361 087 actuellement au 2395-2397, rue Bercy, et en tréfonds d'une partie du lot 3 361 107 (ruelle) et d'une partie du lot 3 361 015 (emprise de la rue Bercy), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
 - a) de démolir le bâtiment vacant actuel;
 - b) de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro le tout substantiellement conforme aux plans et documents préparés par M.Monika Kuhnigk, architecte, du Bureau de projets Équipements fixes Métro, numérotés de 1 à 10 et estampillés par l'arrondissement le 22 mai 2018;
 - c) de déroger notamment aux articles 9, 129, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - d) d'occuper l'ensemble du bâtiment projeté, son tréfonds et le tréfonds d'une partie de la rue Bercy et d'une partie d'une ruelle située au nord du terrain à construire aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) soumettre l'aménagement paysager à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) le mobilier proposé doit être durable, assurer la convivialité de la placette et le confort des usagers;
 - ii) les installations collectives doivent être sécuritaires, éclairées et accessibles universellement;
 - iii) la sélection arboricole doit contribuer à l'amélioration du confort des usagers et être compatible avec les activités de la placette.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1186399004
pp 381

CA18 240423

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins d'hôtel pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 juin 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 21 juin 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper la totalité des deux bâtiments aux fins de l'usage « hôtel »;

D'assortir cette autorisation à la condition de déposer un permis de transformation pour régulariser la conformité à la compartimentation au feu et au parcours des moyens d'évacuation des deux bâtiments.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1174869012
pp 382

CA18 240424

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Union côté ouest, au sud de la rue Sainte Catherine Ouest, en abord de l'hôtel Birks Montréal, situé au 1240, rue Union

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 214 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, sur la rue Union côté ouest, au sud de la rue Sainte-Catherine Ouest, en abord de l'hôtel Birks Montréal, situé au 1240, rue Union.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
1188028001

CA18 240425

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé au 320, rue Notre-Dame Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « nombre illimité de logements » au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol, dans le bâtiment situé au 320, rue Notre-Dame Est, et ce, conformément au paragraphe 8^o de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1184869009

CA18 240426

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), établissant la création d'un sens unique sur la rue du Sussex entre le boulevard René-Lévesque Ouest et l'avenue Hope

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 215 permettant de déterminer le changement de direction sur la rue du Sussex entre le boulevard René-Lévesque Ouest et l'avenue Hope. Ce tronçon dont la circulation se fait actuellement à double sens, deviendra à sens unique direction nord.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
1185353003

CA18 240427

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 6^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 6^e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 578 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 527 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 216 permettant la fermeture de rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
1186673023

CA18 240428

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement et abroger l'ordonnance 5984, o. 128

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 139 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement;

D'abroger l'ordonnance 5984, o. 128;

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1180394009

CA18 240429

Réunion pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.11 à 40.17.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237032

CA18 240430

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « établissement culturel, tels que lieu de culte et couvent » à tous les étages, sauf dans la partie nord du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 176, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « établissement culturel, tels que lieu de culte et couvent » à tous les étages, sauf dans la partie nord du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 176, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément à l'article 247 de ce règlement;
- 2) D'assortir cet usage des conditions suivantes:
 - a) la superficie minimale des usages commerciaux est de 210 m²;
 - b) ils devront être situés sur une profondeur minimale de 13 m, distance calculée à partir de la partie extérieure du mur extérieur longeant Sainte-Catherine.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
1183332002

CA18 240431

Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre, sous la marquise d'origine, l'aménagement d'un quai de chargement du côté de la rue Wolfe (partie nord) et d'espaces commerciaux (partie sud) - 1125 rue Ontario Est/2021 rue Amherst - en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA13 240502 adoptée à sa séance du 11 septembre 2013, adopté une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 1125, rue Ontario Est, coin Amherst en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240380 adoptée à sa séance du 6 juillet 2016, adopté une résolution modifiant la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe, pour le bâtiment situé au 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre, sous la marquise d'origine, l'aménagement d'un quai de chargement du côté de la rue Wolfe (partie nord) et d'espaces commerciaux (partie sud) - 1125 rue Ontario Est/2021 rue Amherst - en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) L'implantation et les dimensions du quai de chargement et des espaces commerciaux sur la rue Wolfe doivent être substantiellement conformes aux plans déposés par Raouf Boutros, architecte, estampillés le 20 juin 2018 par la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;
- b) L'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans déposés par Raouf Boutros, architecte, datés du 10 mai 2018 et révisés le 14 juin 2018;
- c) La commémoration doit se composer au moins des types d'interventions prévues aux plans déposés, estampillés le 20 juin 2018 : à l'extérieur - la sérigraphie sur les parois de verre et l'insertion d'inscriptions au sol - et à l'intérieur dans les halls d'entrée - les panneaux historiques;
- d) L'intégrité des murs en maçonnerie du bâtiment d'origine doit être conservée et protégée pendant et après les travaux d'agrandissement. Aucune démolition de ces murs n'est permise;
- e) Les ouvertures des murs d'origine ne doivent pas être modifiées à l'exception de panneaux amovibles qui pourront y être déposés du côté de la rue Wolfe. Du côté des espaces commerciaux sur Amherst, ces panneaux amovibles pourront être installés seulement si les marquises sont vitrées et occupées par des boutiques indépendantes de l'épicerie et directement accessibles par la rue Amherst;
- f) La transparence de l'agrandissement - quai de chargement et espaces commerciaux - doit être préservée en tout temps afin de conserver le plus possible la visibilité des murs d'origine du bâtiment;
- g) Le nombre et les dimensions des camions, les types de manœuvres permises, les mesures de mitigation (avertisseurs de recul, extinction des moteurs à l'arrêt) et le type de compacteur à déchets ainsi que sa fréquence de levée doivent être conformes à « l'étude de circulation /camionnage sur le

site du marché Saint-Jacques » portant le numéro de dossier P11246-00, révisée en date du 6 juin 2018 ainsi qu'à la lettre d'entente signée par les propriétaires et les locataires du Marché Saint-Jacques, en date du 6 juin 2018;

h) Aucun camion de 53 pieds ne doit se présenter sur le site;

i) Les lettres composant le nom historique « Marché Saint-Jacques » sur la marquise, au-dessus des deux entrées sur Amherst et Ontario, ne doivent pas avoir plus de 50 cm de haut;

j) Le grillage placé sous le quai de chargement doit être amovible afin d'assurer l'accès pour le nettoyage;

k) Les impacts sonores devront faire l'objet de mesures de mitigation s'ils dépassent les normes permises au Règlement sur le bruit;

l) L'émission du permis doit être soumise à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et prendre en compte les critères suivants :

i) bonifier l'aménagement paysager selon les commentaires du conseil du patrimoine concernant l'aspect social et communautaire de l'espace du côté de la rue Ontario;

ii) déposer un plan d'éclairage de l'ensemble du site sans pour autant créer de nuisances pour les résidents voisins;

iii) s'assurer de la légèreté des matériaux et de la réversibilité de l'ensemble avec le plus possible de panneaux amovibles;

iv) s'assurer de l'intégration des enseignes et de la commémoration au bâtiment et au site;

m) La garantie de 80 000 \$ déposée par le propriétaire et liée à la résolution CA13 24050 du 11 septembre 2013 pour l'aménagement paysager est reconduite ici afin d'y ajouter la commémoration. Le propriétaire sera libéré de cette garantie lorsque les travaux d'aménagement paysager et de commémoration seront réalisés;

n) Une garantie complémentaire, équivalente à 5% de la valeur des travaux pour l'ensemble des travaux du côté de la rue Wolfe - parties nord et sud - doit être déposée à l'arrondissement lors de la demande de permis pour s'assurer que le projet du côté de Wolfe soit réalisé dans sa totalité, afin de respecter la symétrie architecturale prévue : quai de chargement dans la partie nord et espaces commerciaux dans la partie sud;

o) Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
1180607004
pp 383

CA18 240432

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, dans un bâtiment à construire sur un terrain situé au nord de la rue Ontario, entre les rues Plessis et Panet - lot 1 565 498

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans le bâtiment à être situé sur le lot 1 565 498 au nord de la rue Ontario, entre les rues Plessis et Panet, et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 136 de ce règlement;
- 2) D'assortir cet usage des conditions suivantes :
 - a) Bonifier et soigner le traitement architectural (textures, reliefs, matériaux) et y introduire de la variété, tout en restant dans l'esprit du quartier;
 - b) Exprimer le découpage vertical du parcellaire ancien;
 - c) Présenter un plan d'aménagement paysager pour l'intérieur du site et sur rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.13
1180607005

CA18 240433

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment comprenant un volume d'une hauteur d'au plus 26 mètres, pour le bâtiment situé au 1190, rue Drummond

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment comprenant un volume d'une hauteur d'au plus 26 mètres, pour le bâtiment situé au 1190, rue Drummond, et ce, en dérogation à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14
1187303008

CA18 240434

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Guy, pour permettre la tenue de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre », du 13 au 15 juillet 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la tenue de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre » du 13 juillet 2018, à 6 h, jusqu'au 15 juillet 2018, à 21 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 217 autorisant la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Guy.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1180318016

CA18 240435

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 6^e partie C)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 579 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 210 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 528 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 130 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 122 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
1181508001

CA18 240436

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, l'usage « parc de stationnement public intérieur » pour le stationnement souterrain existant du bâtiment situé au 1172-1188, rue Sherbrooke Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « parc de stationnement public intérieur » pour le stationnement souterrain existant du bâtiment situé au 1172-1188, rue Sherbrooke Ouest, et ce, conformément au paragraphe 3° de l'article 232 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1186399005

CA18 240437

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 505 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie – Avis de motion

Il est

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement autorisant le financement de 1 505 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
1187128004

CA18 240438

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de déléguer le pouvoir d'accepter les sommes compensatoires prévues au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) au fonctionnaire de niveau B de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1185237044

CA18 240439

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (CA-24-011), le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires et aux amendes et abrogeant le Règlement sur les peines liées à certaines infractions (CA-24-033) - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1
1187303007
CA-24-282.115

CA18 240440

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (CA-24-011), le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires et aux amendes et abrogeant le Règlement sur les peines liées à certaines infractions (CA-24-033) – 1^{er} projet de résolution

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remis aux membres du conseil et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires et aux amendes et abrogeant le Règlement sur les peines liées à certaines infractions (CA-24-033)

Adoptée à l'unanimité.

40.20.2
1187303007
CA-24-282.115

CA18 240441

Approuver la nomination de M. Alain Dufresne au poste de Directeur des travaux publics (29601) de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la nomination de M. Alain Dufresne au poste de Directeur des travaux publics (29601) de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, à compter du 4 juillet 2018

Adoptée à l'unanimité.

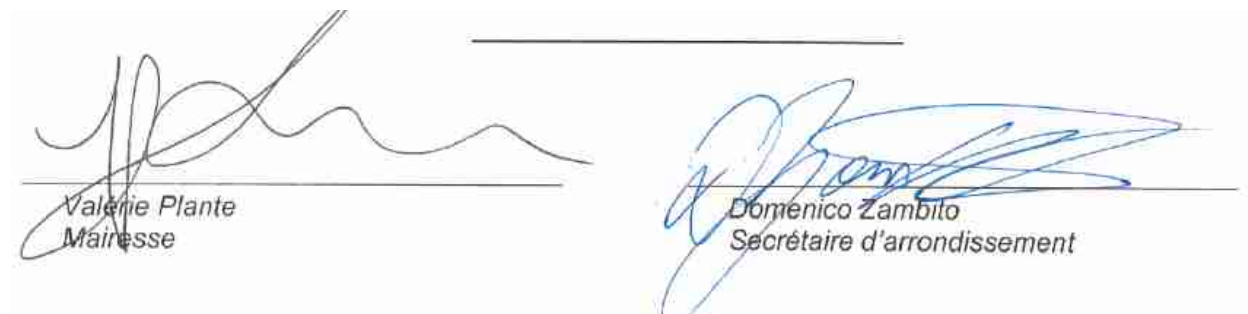
50.01
1183536003

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 septembre 2018 à 18 h 30 heures, à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 12.

70.01



Valérie Plante
Mairesse

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240449
lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2018.